



COMMUNE DE PLOUMAGOAR

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2014

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille quatorze, le quinze du mois de décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HAMON Bernard, Maire.

Étaient présents : M. HAMON, MME ANDRÉ, M. ECHEVEST, MME LE COTTON, M. LE SAINT (jusqu'à 19 h 35), MME LE MAIRE N. , M. L'HOSTIS-LE POTIER, MME COGQUEN, MM. GOUZOUQUEN, LE HOUERFF, MME LOYER, MM. LARMET, RICHARD, MMES RAULT, BOTCAZOU, CRENN, MM. OLLIVIER-HENRY, SOLO, TANGUY, MORICE, MMES LE GARFF, TANVEZ, M. ROBERT.

Pouvoirs : M. PRIGENT à MME LE MAIRE N. ,
MME CORBIC à M. ROBERT,
M. IRAND à MME LE GARFF,
M. LE SAINT à MME LE COTTON (à partir de 19 h 35).

Absentes : MMES GUILLAUMIN, VIART, HOAREAU.

Secrétaires de séance : Mesdames Marie-Annick LOYER et Hélène LE GARFF ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

1 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

1.1 – Commission du personnel

M. Le Maire : « *Comme à l'accoutumée, ce point sera vu à huis-clos en fin de séance* ».

1.2 – Commission du patrimoine

M. Le Maire : « *Je vais donner la parole à Monsieur l'Adjoint en charge du patrimoine communal, afin qu'il fasse le compte-rendu de la réunion du 03 décembre 2014* ».

📁 École de la Croix-Prigent

M. L'Hostis-Le Potier : « *Le projet d'extension avance tranquillement mais sûrement. Des plans ont été présentés et il convient maintenant de travailler sur les coûts. Un second plan sera présenté à la prochaine réunion de la commission* ».

Église

M. L'Hostis-Le Potier : « *Des travaux de peinture ont été réalisés par les agents des services techniques communaux ; travaux qui donnent satisfaction. Des vitraux sont cassés et nous allons demander un devis pour connaître le coût des réparations. Des travaux sont à prévoir au niveau de la sacristie et le nettoyage des gouttières sera à réaliser en 2015* ».

M. Le Maire : « *Le sous-bassement du confessionnal est abimé et, comme il s'agit d'un patrimoine communal, il convient de s'en occuper. Je tiens à préciser que, contrairement à ce qu'il avait été dit il y a quelque mois, la charpente de l'église est en bon état* ».

Éclairage pour tennis de table

M. L'Hostis-Le Potier : « *La réception des travaux a été faite et l'éclairage a été validé par les représentants de la Fédération Française de Tennis de Table. Sa puissance devait être au moins de 500 lux, nous sommes à 505 lux. Nous attendons maintenant le certificat de conformité. Avec cette installation, se pose le problème de l'utilisation des ballons en cuir dans la salle, et certains ont pensé que le club de tennis de table s'appropriait la salle. Nous n'avons rien contre le club de football. On réfléchit à un arrêté municipal interdisant ce type de ballons dans la salle et aussi à l'installation d'une protection des luminaires* ».

M. Gouzouguen : « *Certains on eu des mots très durs vis à vis du club de football* ».

Mme Boatcazou : « *Il semble à certains que le tennis de table s'approprie la salle et il y a des tensions entre associations. On voudrait empêcher les enfants de jouer au football dans la salle* ».

M. Le Maire : « *Les diplomates vont s'en occuper* ».

M. Echevest : « *Il est nécessaire de rappeler aux associations que cette salle est communale et qu'elle est mise à la disposition des associations, selon des créneaux horaires attribués à chaque association et non à une seule. Il faut que chacun respecte ses créneaux horaires. J'ajoute que le règlement de fonctionnement de la salle est communal et non celui des associations. Une réunion de concertation avec les différents utilisateurs va être organisée* ».

Prévisions budgétaires 2015 □ écoles

M. L'Hostis-Le Potier : « *Dans les écoles, des travaux seront réalisés en régie, pour le moment nous sommes à jour. Il sera nécessaire de changer les filtres CTA à l'école maternelle. Ils sont onéreux, mais c'est une obligation annuelle à laquelle on ne peut déroger. A l'école primaire, il faut prévoir le ravalement des murs extérieurs (une partie sera faite en régie et la tour par une entreprise). Des menuiseries extérieures devront être changées et il serait bien d'installer un pare-ballon sur le toit. A l'école de La Croix-Prigent, il faudrait prévoir l'éclairage extérieur du parking* ».

M. Le Maire : « *Il y a eu des malfaçons concernant les menuiseries extérieures de l'école primaire et tout est à remplacer. C'est un programme sur plusieurs années car il est très onéreux* ».

Prévisions budgétaires 2015 □ salle polyvalente

M. L'Hostis-Le Potier : « *La couverture est fatiguée, sa réfection serait à prévoir. Pour l'instant, on colmate les endroits où il y a une fuite* ».

M. Le Maire : « *Pour ces travaux, il faut envisager une enveloppe de 30 000 à 35 000 €* ».

M. Richard : « *Dans l'attente de travaux, on peut glisser des tôles ondulées à certains endroits. Cela ne guérit pas, mais cela colmate* ».

Prévisions budgétaires 2015 ▫ salle omnisports

M. L'Hostis-Le Potier : « *Nous avons une première estimation concernant l'isolation de la salle omnisports et elle est assez conséquente. La question se pose donc de savoir si ces travaux seront engagés. Nous sommes dans l'attente d'un autre devis. Par contre, nous réaliserons des travaux d'agencement afin que les associations puissent mieux stocker leur matériel* ».

M. Le Maire : « *Concernant l'isolation de la salle, je pense qu'il convient de bien réfléchir compte-tenu du coût des travaux. Je rappelle, qu'à la base, il s'agit d'une salle de sports. Si c'est 100 000 €, je serais le premier à dire non* ».

Prévisions budgétaires 2015 ▫ salle Hent Per

M. L'Hostis-Le Potier : « *Une mise aux normes des installations électriques devra être effectuée* ».

Prévisions budgétaires 2015 ▫ salle des expositions

M. L'Hostis-Le Potier : « *Le dossier de demande de changement d'affectation est en cours de préparation. Des menuiseries extérieures seront à changer. Nous avons reparler des devis de peinture au sol, toujours en attente. J'ai rencontré un représentant de chez Distri-peint par rapport à son devis. Il nous propose une remise de 15 %, remise qui sera d'ailleurs applicable sur tous les achats de la Commune. La commission a voté favorablement pour ce devis, remise déduite* ».

Accord du Conseil Municipal.

Prévisions budgétaires 2015 ▫ tribune du stade

M. L'Hostis-Le Potier : « *Un ravalement extérieur serait à envisager et un préau serait réalisé derrière la tribune. Ce préau comprendrait un local "poubelle" et un local de stockage pour les services techniques (notamment pour le système d'arrosage des terrains de football)* ».

Prévisions budgétaires 2015 ▫ ateliers municipaux

M. L'Hostis-Le Potier : « *Certains agents ont demandé un abri moto, la commission a émis un avis défavorable. Une zone de dépotage pour la balayeuse sera à réaliser. La remise aux normes électriques des bâtiments sera à prévoir. La réalisation d'un chenil demande réflexion, la réfection de l'existant pourra s'avérer suffisant. Le remplacement de la couverture pourrait être envisagé, mais il faudra être prudent, l'existant est en fibrociment (présence d'amiante). Nous avons eu une demande pour trois ordinateurs, elle sera à revoir* ».

M. Le Maire : « *Ils ne travaillent pas tous au même moment sur l'ordinateur* ».

Prévisions budgétaires 2015 ▫ services techniques

M. L'Hostis-Le Potier : « *On estime qu'il serait nécessaire de prévoir l'acquisition de deux camions plateaux. Pour l'acquisition d'une nacelle, cela pourrait se faire par une mutualisation de cet investissement. Pour les tenues de travail, il faudra voir s'il est possible, certaines fois, de réparer au lieu de changer (une tenue neuve a été trouvée à la déchetterie)* ».

Renouvellement de contrats

M. L'Hostis-Le Potier : « *Certains contrats de maintenance seront revus par une mise en concurrence* ».

1.3 – Commission voirie – urbanisme

M. Le Maire : « *Je vais donner la parole à Monsieur l'Adjoint en charge de la voirie et de l'urbanisme, afin qu'il fasse le compte-rendu de la réunion du 04 décembre 2014* ».

S.D.E. 22 ▫ programme 2014

M. Le Saint : « *Pour les points "SDE", je vais laisser la parole à Jean-Jacques Richard* ».

M. Richard : « *Le programme de cette année a été réalisé comme initialement prévu. Le montant total des travaux était de 23 400 € HT, avec une part communale de 14 040 €. J'ajoute que les anciens mâts et les anciennes ampoules seront recyclés* ».

Mme Rault : « *En bas de la rue Jules Ferry, il y a deux couleurs de lampes, ce n'est pas harmonieux* ».

M. Richard : « *Il ne s'agit pas de la même commande. J'irai voir sur place avec toi si tu veux* ».

S.D.E. 22 ▫ programme 2015

M. Richard : « *Nous avons commencé à travailler sur le programme 2015 : changement de commande et de lanternes rue des Cyprès et changement de lanternes bas du Runiou. Le coût estimatif devrait correspondre à l'enveloppe budgétaire habituellement allouée, soit 15 000 €* ».

S.D.E. 22 ▫ marché gaz 2015/2016

M. Richard : « *Nous avons été informés que, suite à l'appel à concurrence, le marché de fourniture de gaz pour les deux années à venir a été remporté par la société Gaz de Bordeaux* ».

M. Robert : « *Qui avait le marché de fourniture précédemment ?* ».

M. Richard : « *G.D.F.* ».

S.D.E. 22 ▫ éclairage public

M. Richard : « *Nous aurons à mener une réflexion sur les horaires. Dans certains quartiers l'éclairage public pourrait être coupé à 22 heures au lieu de 22 heures 30 actuellement. Des économies pourraient être ainsi réalisées* ».

S.D.E. 22 ▫ schéma bornes électriques de recharge

M. Le Saint : « *Il y a lieu de définir au mieux l'endroit où serait positionnée la borne de recharge pour véhicules électriques. Une borne de recharge rapide sera installée au niveau de l'aire de co-voiturage de La Chesnaye et pour le second emplacement sur la Commune, la commission propose trois sites par ordre de priorité : près de la Poste, Place du 08 mai, parking salle Hent Per. Le SDE viendra sur place pour la faisabilité* ».

Lotissement de Poul Ranet 3

M. Le Saint : « *Les travaux n'ont pas beaucoup avancé en raison, notamment, des conditions climatiques* ».

Lotissement de Poul Ranet 2 ▫ réception des travaux

M. Le Saint : « *Les travaux se terminent. La signalisation a été mise en place et il reste à faire le marquage au sol. A cette époque-ci, ce n'est pas facile de trouver une fenêtre météo. Aussi, il est proposé de réceptionner les travaux avec une réserve sur la peinture routière. Cela permettra de payer les entreprises qui en ont bien besoin actuellement et de reporter le marquage au sol au printemps prochain* ».

Accord du Conseil Municipal.

📁 **Lotissement de Poul Ranet 2 ▫ avenant numéro 1 au marché de travaux**

M. Le Saint : « *On avait parlé d'un avenant au marché lors du précédent conseil. Après les explications du maître d'œuvre concernant des bouches à clés à remettre à niveau, il est proposé la passation d'un avenant, qui sera le seul, d'un montant de 1 150,00 €uros HT. La commission a émis un avis favorable* ».

M. Le Maire : « *L'entreprise qui a fait la viabilisation et celle qui fait les travaux de voirie définitive n'est pas la même, d'où la conséquence de cet avenant* ».

Délibération numéro 2014-154| Lotissement Poul Ranet 2 ▫ avenant n° 1 au marché de travaux

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante l'avenant numéro 1 (positif), relatif au marché de l'entreprise EUROVIA Bretagne, d'un montant de 1 380,00 €uros TTC, concernant les travaux de voirie définitive du lotissement de Poul Ranet – 2ème tranche.

Cet avenant a pour objet de prendre en compte des modifications apportées au programme initial de travaux (reprise de bouches à clés).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'avenant numéro 1 au marché de l'entreprise EUROVIA Bretagne, de décider la passation de cet avenant et de l'autoriser à le signer, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

⊗ **ACCEPTE** l'avenant numéro 1 (positif), relatif au marché de l'entreprise EUROVIA Bretagne, concernant les travaux de voirie définitive du lotissement de Poul Ranet – 2ème tranche ;

⊗ **DÉCIDE** de passer cet avenant numéro 1, à savoir :

| | | |
|---------------|---|----------------|
| Montant HT | : | 1 150,00 €uros |
| TVA (20,00 %) | : | 230,00 €uros |

| | | |
|-------------|---|------------------------------|
| Montant TTC | : | <u>1 380,00 €uros</u> |
|-------------|---|------------------------------|

⊗ **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

📁 **Lotissement de Poul Ranet ▫ entretien de la zone verte**

M. Le Saint : « *Certains riverains ont demandé "le nettoyage" de la zone verte entre Poul Ranet 1 et Poul Ranet 2. La demande a été transmise à l'adjointe en charge de l'environnement. Une réflexion serait à mener pour la mise en valeur de cette zone* ».

📁 **S.M.E.G.A. ▫ chantiers 2015**

M. Le Saint : « *Anne Le Cotton a commencé à travailler sur les différents secteurs de la Commune qui seraient à traiter, en 2015, dans le cadre de la gestion de bocage de bords de routes. Le prochain chantier devrait être sur le secteur de Saint-Brigitte et d'autres là où les routes ont été récemment refaites* ».

📁 **Prévisions budgétaires 2015 ▫ programme de voirie 2015**

M. Le Saint : « *En commission, nous avons commencé à réfléchir sur le programme de voirie 2015. Comme il avait été déjà dit, le secteur Kerroniou/Runenhors sera inscrit d'office, puisqu'il avait été retiré du programme 2014 pour des raisons d'enveloppe budgétaire* ».

📁 **Prévisions budgétaires 2015 ▫ panneaux de voirie**

M. Le Saint : « Trois devis ont été présentés à la commission. Les montants varient de 2 532,00 € à 6 194,00 € HT. Il est proposé de retenir la meilleure proposition, celle présentée par la société Lacroix ».

M. Le Maire : « Ces achats de panneaux de voirie seront effectués au titre du budget 2015 ».

📁 **Prévisions budgétaires 2015 ▫ point à temps automatique**

M. Le Saint : « C'est une technique pour réparer les routes. Elle permet de prolonger la durée de vie du revêtement en effectuant une étanchéité de la route. Cette technique pourrait être testée en 2015 sur certaines routes qui commencent à "faïencer" ».

📁 **Prévisions budgétaires 2015 ▫ achats de matériel**

M. Le Saint : « On pourrait étudier l'achat mutualisé d'une roto-cureuse, comme celui d'une nacelle ».

📁 **Fiches d'intervention**

M. Le Saint : « Ces fiches sont désormais utilisées pour tous types et demandes d'intervention ».

📁 **Acquisition mutualisée d'une remorque pour le traceur de peinture routière**

M. Le Saint : « Une remorque est à vendre aux services techniques de Guingamp. Son acquisition permettrait de remplacer l'actuelle qui est vieillissante. Le coût d'achat est de 1 800 € et il serait divisé entre les quatre communes utilisant le traceur, soit 450 € par commune. La commission propose de faire cette acquisition, si la remorque est toujours disponible, et de passer un avenant à la convention d'utilisation du traceur de peinture routière ».

Délibération numéro 2014-155| Acquisition d'une remorque pour le traceur de peinture routière

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'acquisition d'une remorque, nécessaire au transport du traceur de peinture routière, en remplacement de l'actuelle qui est vieillissante.

La Ville de Guingamp a mis en vente un matériel, au prix de 1 800,00 €uros, qui correspondrait aux besoins et la commission voirie – urbanisme propose de faire cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **DÉCIDE** de faire l'acquisition d'une remorque au prix de 1 800,00 €uros auprès de la Ville de Guingamp ;
- ⊗ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014.
- ⊗ **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour cette acquisition.

Délibération numéro 2014-156| Traceur peinture routière ▫ avenant 1 à la convention d'utilisation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'en 2011, l'acquisition mutualisée d'un traceur de peinture routière avait été réalisée avec les communes de Grâce, Pabu et Saint-Agathon.

Pour l'utilisation de ce matériel, une convention de mise à disposition de services avait été passée entre les quatre communes.

Aujourd'hui, l'acquisition d'une remorque est nécessaire pour faciliter le transport du traceur et, en conséquence, il convient d'établir un avenant numéro 1, à la convention initiale, pour définir les modalités d'acquisition et d'utilisation de ce nouveau matériel.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cet avenant numéro 1 à la convention et sa passation avec les communes concernées ;
- autoriser le Maire à signer cet avenant numéro 1 et plus généralement à faire le nécessaire pour l'exécution de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **SE PRONONCE** favorablement sur l'avenant numéro 1 à la convention, comme exposé ci-avant, et sa passation avec les communes de Grâce, Pabu et Saint-Agathon, si elles en acceptent les conditions ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant et plus généralement à faire le nécessaire pour l'exécution de celui-ci.

Divers

M. Le Saint : « *La signalisation des commerces du bourg a également été évoquée en fin de réunion, une réflexion sera à mener* ».

M. Robert : « *Concernant la mise à niveau des grilles d'eaux pluviales route de Corlay, je me suis renseigné auprès des services du Département. C'est bien à la Commune de faire les travaux nécessaires* ».

M. Le Maire : « *Je ne suis pas contre, mais pendant les travaux, le secteur devra être bien sécurisé et je demanderai qu'il le soit par les services du Département* ».

2 – FINANCES

2.1 – Décision modificative numéro 7 du Budget communal

M. Le Maire : « *Avant la clôture des comptes en fin d'année, la Trésorerie de Guingamp nous demande d'apporter un correctif au Budget de la Commune* ».

Délibération numéro 2014-157| Décision modificative n° 7 du Budget communal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter un correctif au Budget communal de la présente année, en section d'investissement, par le biais d'une Décision Modificative numéro 7, comme suit :

INVESTISSEMENT

⊗ DÉPENSES

| | |
|--|---------------------|
| 45811 – Opérations sous mandat (rue Parc Rouzès) | : + 43 000,00 €uros |
| 2315.61 – Aménagements de sécurité rue Parc Rouzès | : - 43 000,00 €uros |

Après avoir entendu l'exposé sur cette Décision Modificative numéro 7 du Budget communal et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte ladite décision comme exposée ci-avant.

2.2 – Décision modificative numéro 1 du Budget lotissement de Poul Ranet 2

M. Le Maire : « *Avant la clôture des comptes en fin d'année, la Trésorerie de Guingamp nous demande d'apporter des correctifs au Budget du lotissement de Poul Ranet 2* ».

Délibération numéro 2014-158| Décision modificative n° 1 du Budget lotissement de Poul Ranet 2

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter des correctifs au Budget du lotissement communal de Poul Ranet 2, de la présente année, en sections de fonctionnement et d'investissement, par le biais d'une Décision Modificative numéro 1, comme suit :

FONCTIONNEMENT

⊗ DÉPENSES

605 – Travaux : + 70,65 €uros

⊗ RECETTES

71355.042 – Variation terrains aménagés : + 70,65 €uros

INVESTISSEMENT

⊗ DÉPENSES

3555.040 – Terrains aménagés : + 70,65 €uros

⊗ RECETTES

16876 – Autres dettes – autres établissements publics : + 70,65 €uros

Après avoir entendu l'exposé sur cette Décision Modificative numéro 1 du Budget du lotissement communal de Poul Ranet 2 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte ladite décision comme exposée ci-avant.

3 – INFORMATIONS DIVERSES

◆ – CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- Les 16 janvier 2015 : cérémonie des vœux.

L'ordre du jour étant épuisé,

le séance est levée à 20 h 00.